

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE  
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Date convocation : 29 mars 2023



Nbr conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 12  
Quorum : 7

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

**Présents :** FLACHER Annick, GERY Jacques, GIRAUD Jean, CANET Véronique, DUPINAY Pierre, LIMONE Julien, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, GRANGE Yves, DEGAND Nathalie, BARDY Benoît

**Absente :** Muriel ROUCHOUSE

**Secrétaire de séance :** Emilie BLANC

**N° 16 050423**

**OBJET : Adoption du budget primitif 2023 de la commune de SAINT APPOLINARD**

Le conseil municipal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
- Vu le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2023 ; qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

**Fonctionnement : 359 476.00 €**

**Investissement : 375 585.16 €**

Le virement à la section d'investissement s'élève à 45 570.70 €.

Elle rappelle aux membres du conseil que les valeurs locatives 2023 ont sensiblement augmenté du fait de leur revalorisation annuelle montant pour 2023 à 7.1 %. De ce fait, le produit fiscal attendu connaît une hausse intéressante.

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents**

**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune de SAINT APPOLINARD et vote les crédits qui y sont inscrits ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- avec définition des opérations détaillées en page
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

**Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus**

**La secrétaire de séance**  
Emilie BLANC



**Le Maire**  
Annick FLACHER